

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Version 1.0 Date de révision: 05/07/2018 Numéro de la FDS: 102000001203 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/07/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Code du produit : 052112G60

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Solides inflammables : Catégorie 1

Irritation de la peau : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H228 Matière solide inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
- P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
- P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Version 1.0 Date de révision: 05/07/2018 Numéro de la FDS: 102000001203 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/07/2018

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|--|------------|-----------------------|
| Aluminium | 7429-90-5 | >= 50 - < 70 |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | >= 20 - < 30 |
| Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | >= 5 - < 10 |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | >= 1 - < 5 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre ABC
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Enlever toute source d'allumage.
- Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter la formation de poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.
 Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
 Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------|-----------|------------------------------------|---|-----------|
| Aluminium | 7429-90-5 | VEMP | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA (Respirable) | 1 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | TWA | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Version 1.0 Date de révision: 05/07/2018 Numéro de la FDS: 102000001203 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/07/2018

| | | | | |
|--|------------|---------------------------------|---|-----------|
| | | (Poussière) | | |
| | | VEMP | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Respirable) | 1 mg/m3 (Aluminium) | CA BC OEL |
| | | VEMP (Emanations) | 5 mg/m3 (Aluminium) | CA QC OEL |
| | | TWA (Fraction respirable) | 1 mg/m3 | ACGIH |
| | | TWA (Fraction respirable) | 1 mg/m3 (Aluminium) | ACGIH |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | TWA | 5 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | LMPT | 525 mg/m3 | CA ON OEL |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | CA BC OEL |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | CA AB OEL |
| | | TWA (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | ACGIH |
| Solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 64742-95-6 | TWA | 200 mg/m3 (Sous forme de vapeur d'hydrocarbure total) | CA AB OEL |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure | CA AB OEL |

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Version 1.0 Date de révision: 05/07/2018 Numéro de la FDS: 102000001203 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/07/2018

| | | | | |
|------------------------|---------|------|--|-----------|
| | | | total) | |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | ACGIH |
| | | TWA | 200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total) | ACGIH |
| 1,2,4-Triméthylbenzène | 95-63-6 | TWA | 25 ppm 123 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP | 25 ppm 123 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 25 ppm | CA BC OEL |
| | | TWA | 25 ppm | ACGIH |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains
Matériau

: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des yeux | : | Lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtements de protection à manches longues Chaussures de sécurité Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. |
| Mesures d'hygiène | : | Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. |

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | |
|---|---|--|
| Aspect | : | Solide pâteux |
| Couleur | : | argent |
| Odeur | : | Donnée non disponible |
| Seuil de l'odeur | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/congélation | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 170 °C |
| Point d'éclair | : | 43 °C |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | La substance ou le mélange est un solide inflammable de catégorie 1. |
| Auto-inflammation | : | n'est pas auto-inflammable |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | Donnée non disponible |
| Solubilité | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | : | 240 °C |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Version 1.0 Date de révision: 05/07/2018 Numéro de la FDS: 102000001203 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/07/2018

Viscosité : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Non explosif Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants.
Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.
Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.
Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides
Bases
Oxydants
Composés fortement halogénés

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**1,2,4-Triméthylbenzène:**

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une inhalation à court terme.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Résultat: Irritation de la peau

1,2,4-Triméthylbenzène:

Résultat: Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

1,2,4-Triméthylbenzène:

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
1.0 05/07/2018 102000001203 Date de la première parution: 05/07/2018

1,2,4-Triméthylbenzène:

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Distillats légers (pétrole), hydrotraités:****Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

1,2,4-Triméthylbenzène:**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 1325
Nom d'expédition : Flammable solid, organic, n.o.s.
(Aluminium pigment paste)
Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Solid
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445

Code IMDG

No. UN : UN 1325
 Nom d'expédition : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Aluminium pigment paste)
 Classe : 4.1
 Groupe d'emballage : II
 Étiquettes : 4.1
 EmS Code : F-A, S-G
 Polluant marin : non
 Remarques : IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 1325
 Nom d'expédition : FLAMMABLE SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Aluminium pigment paste)
 Classe : 4.1
 Groupe d'emballage : II
 Étiquettes : 4.1
 Code ERG : 133
 Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Aluminium
 1,2,4-Triméthylbenzène
 Xylène, mélange d'isomères, pur
 cumene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
 CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
 CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
 CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement

STAPA NDF 130 Aluminum Paste

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 05/07/2018 | 102000001203 | Date de la première parution: 05/07/2018 |

européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 05/07/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F